

Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **66 (1915)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Semence du Sapin et faire croître les Arbres Sans avoir le Secours de l'ombrage, comme il faut qu'ils l'aient absolument dans les païs de Montagne Situés en pente et Terrain Rocailleux.

En lisant les réflexions ci-dessus, nous revoyons par la pensée les nombreuses assiettes de coupes avec peuplements uniformes étagés qui se profilent aujourd'hui, comme il y a près de deux siècles, sur les croupes du Jorat et du Gros de Vaud et qui sont considérées par la majorité des Communes de cette région comme la forme idéale de la Sapinière; il faut reconnaître que les théories de Rusillon ont pris solidement racine dans cette partie du canton.

(A suivre.)

COMMUNICATIONS.

L'ouragan du 30 octobre 1914 aux Ormonts.

Un coup de fœhn d'une intensité et d'une durée peu communes, a occasionné le 30 octobre dernier, en Suisse, des ravages qui ont été particulièrement importants dans la vallée des Ormonts; les rafales, se succédant à des intervalles irréguliers dès le matin jusque dans la soirée du vendredi, paraissaient tout d'abord ne pas devoir causer grands dégâts, d'autant plus que les accalmies subites, durant jusqu'à $1\frac{1}{2}$ heure, faisaient croire à tout moment à un apaisement définitif de la tempête.

Le vent soufflant du S.-S.—N.-O. et descendant des parois du massif de Culand, s'est maintenu durant plus de huit heures dans la même direction, ébranlant peu à peu les massifs les plus exposés, sur les versants sud et sud-est et sur les arêtes; les lisières se renversèrent peu à peu dans le courant de l'après-midi, puis les peuplements entamés furent rapidement anéantis en l'espace de quelques heures.

Les deux rives de la Grande-Eau ont souffert et présentent des surfaces complètement dévastées: la commune d'Ormont-dessus a environ 50 hectares mis en coupe rase, sur la rive gauche, dans le versant qui domine le hameau de Vers-l'Eglise; ce massif des Joux Noires, le joyau de la commune, comprenant des peuplements jardinés et mélangés de magnifique venue, présente actuellement des clairières de 5 à 10 hectares; il est à remarquer que seule l'exposition a joué un rôle dans la proportion des dégâts: les forêts les mieux jardinés et devant en apparence résister à toutes les intempéries ont souffert autant que les jeunes perchis trop réguliers, qui se sont trouvés dans la zone dangereuse — sur la rive gauche également, les forêts cantonales de la Jorassaz ont environ 8 à 10 hectares renversés; enfin les forêts particulières sur les deux versants de la vallée ont aussi subi d'importants dommages à proximité des hameaux de Vers-l'Eglise et du Rosex (environ 15 hectares).

Pour le seul territoire d'Ormont-dessus, la surface des forêts complètement abattues peut être évaluée à 70 hectares, représentant environ

15,000 m³; less chablis disséminés un peu partout et surtout le long de la Grande Eau cubent d'autre part environ 10,000 m³, ce qui représente au total, pour le territoire de ladite commune :

Forêts cantonales	5,000 m ³	(dont 10 ha en coupe rase)
„ communales	15,000 m ³	„ 50 „ „ „ „
„ particulières	5,000 m ³	„ 10 „ „ „ „

Le vent, suivant la même direction contre le Nord-Ouest, a gagné le territoire d'Ormont-dessous, remontant le plateau de Voëttes pour traverser la route des Mosses et s'écraser contre le massif du Mont d'Or, où cesse le périmètre dévasté. — Sur cette commune les dégâts peuvent s'évaluer comme suit :

Forêts cantonales	500 m ³	(dont 1 ha en coupe rase)
„ communales	500 m ³	„ 2 „ „ „ „
„ particulières	3000 m ³	„ 6 „ „ „ „

Au total, le cube du bois abattu serait donc d'environ 30,000 m³, et le montant des dommages forestiers (valeur du bois non comprise) doit être d'environ 300,000 à 500,000 francs pour moins-value des bois cassés, perte d'accroissement dans les jeunes massifs, frais de reconstitution, etc.

Il n'a pas été possible de taxer, jusqu'à présent, les dégâts avec quelque approximation : peu de jours après l'ouragan, la neige faisait son apparition dans la montagne, rendant encore plus difficile l'accès des forêts, hérissées de gigantesques abattis. Certains massifs sont absolument inaccessibles et ce n'est qu'au fur et à mesure des exploitations, que l'on pourra se rendre compte de l'étendue du dommage ; pour la plupart des parcelles, le contrôle du cube exploité ne pourra, du reste, se faire que par un nouveau comptage des tiges restant sur pied après l'exploitation.

Les chalets ont beaucoup souffert également ; plus de 200 bâtiments ont été endommagés, plusieurs ont eu leur toiture emportée en entier, la plupart ont été découvertes en partie et les tavillons ou bardeaux emportés à grande distance ; les prés en étaient partout jonchés. La pluie s'étant mise à tomber pendant la nuit, a ajouté encore au désastre en inondant les têtes de foin et l'intérieur des bâtiments. — Un congé accordé aux militaires sinistrés a permis d'effectuer provisoirement les réparations les plus urgentes et a été grandement apprécié de la population.

La force du vent a été tout à fait exceptionnelle et de mémoire d'homme pareille catastrophe ne s'était vue aux Ormonts ; on peut même affirmer que les annales du pays ne mentionnent pas une calamité de telle étendue. — Nombre de sapins, sains et bien enracinés, mesurant jusqu'à 50 cm de diamètre à hauteur de poitrine, ont été cassés à quelques mètres du sol ; beaucoup de plantes déracinées ont été enlevées par le vent et projetées à distance. Les forêts particulières, très morcelées en „littess“ ou bandes étroites parfois de 15 à 30 m, ont subi de ce fait un grand préjudice : dans bien des cas plantes et souches ont dévalé jusque sur les fonds voisins, entraînant les bornes et rendant

impossible un partage tant soit peu exact, des bois entremêlés. Les conditions parfois très compliquées de propriété (indivisions, joux à croître où le sol et le bois appartiennent à des propriétaires différents, ect., rendront d'autant plus difficile le règlement de comptes entre les intéressés.

Les surfaces ravagées tendront probablement à s'agrandir par la suite; les arbres de bordure, ébranlés et peu résistants, paraissent devoir tomber au moindre ouragan, et dans l'intérieur des massifs, bien des plantes en apparence solides, mais fendues et en partie déracinées, tomberont aussi dans un avenir rapproché. Bien des forêts, déjà abimées par les bris de neige du printemps 1911, présentent maintenant un peuplement clairié et peu consistant, qui fait craindre une diminution probable du matériel; une reconstitution complète de ces massifs, d'apparence plus ou moins indemnes vus de l'extérieur, s'imposera aussi à bref délai.

Les conditions climatologiques ne seront probablement pas modifiées pour la vallée des Ormonts, si les dégâts se bornent aux prévisions ci-dessus; la zone supérieure de végétation forestière n'est pas atteinte, et la disparition momentanée de quelque 100 ha de forêts ne doit pas amener une modification sensible dans une région encore très boisée, où la surface mise à nu n'atteint pas le 10 % de la superficie boisée. Seul le hameau de Vers-l'Eglise, si mal situé quoique chef-lieu, et si peu gratifié des grâces de Phoebus, se voit étonné de recevoir plus vite et plus longtemps, durant le rude hiver, les pâles rayons de soleil qui n'y faisaient pendant quelques semaines qu'une apparition bien fugitive: la jolie côte de Truchaud, au front maintenant décrépit, n'arrête plus, hélas! leur course éphémère ...

Environ dix jours après l'ouragan, on mettait la hache aux chablis des forêts de l'Etat; on ne put former que quatre chantiers pour les 5000 m³ à exploiter, vu l'impossibilité de réserver plusieurs lots pour une coupe n'ayant qu'un seul chable comme dévestiture. Malgré la neige abondante qui vint entraver toute exploitation dès décembre, on put façonner durant l'automne environ 2000 m³ de billons qui ont été vendus par l'Etat en février et mars 1915. Les particuliers, de leur côté, ont exploité environ 1000 m³, qui ont été achetés par les scieurs de la localité.

Les coupes dans les forêts communales n'ont pu être entreprises assez tôt en automne, et ce n'est que ce printemps que leur exploitation commencera.

L'écoulement des bois de l'Etat s'est fait facilement, à des prix sensiblement égaux à ceux des années précédentes; les fabriques de caisses, les scieries ayant des commandes pour l'Italie, etc., achetèrent à un prix moyen de fr. 27 à fr. 29 le m³ rendu à Aigle; les bois de moule furent préparés et écorcés pour la râperie et les stocks complètement épuisés avant fin mars.

On activera le plus possible, en été, le façonnage des produits, afin de mettre en vente, avant l'hiver prochain, toutes les coupes pou-

vant se dévestir sans le chablage à la neige ; on évitera de la sorte une trop forte accumulation des produits. La grande difficulté sera, tout d'abord, d'achever en temps utile, pour prévenir toute invasion d'insectes, l'écorçage des bois, dont beaucoup seront sous la neige jusque vers fin mai et qui seront difficiles à écorcer avant le façonnage définitif. Les conditions de bûcheronnage ont cependant prévu expressément la chose, et une police très sévère sera exercée à ce sujet.

Le reboisement des forêts renversées fait l'objet d'un projet qui sera présenté cette année en vue de l'obtention des subsides ; quelques cultures seront entreprises en 1915, mais la majeure partie des coupes ne pourra être reboisée que dès 1916. Des bâtardières provisoires seront installées à proximité, afin de pourvoir en quelque mesure aux besoins, car les pépinières locales seront loin de pouvoir livrer les quelques 600,000 plants nécessaires. Le projet de reboisement comprend aussi la consolidation de certains terrains à forte déclivité, où le déracinement des souches a mis le sous-sol à nu, ce qui rend la réussite des plants assez difficile.

E. G.

Dégâts par l'ouragan du 30 octobre 1914 au Pays-d'Enhaut.

En admettant, ci-dessus, que le coup de vent du 30 octobre 1914 s'est arrêté au Mont-d'Or et que là cesse le périmètre dévasté, notre cher collègue M. Graff oublie une région qui, malheureusement, a souffert aussi de la violence inouïe du föhn. C'est le Pays-d'Enhaut, dont quelques forêts ont été fortement maltraitées. Ce fut le cas surtout dans deux régions, distantes l'une de l'autre d'environ 10 kilomètres : dans les vallées de l'Eau-Froide et de la Torneresse, à l'Etivaz, puis dans la forêt particulière des Perreys, entre Château d'Œx et Rougemont, sur la rive droite de la Sarine.

Au demeurant, même dans le district de Vevey, il y eut, par ci par là, quelques plantes renversées. Ainsi, dans les forêts communales de Châtelard-Montreux, il n'y en eut pas moins de 250, mesurant 420 m³.

Pour l'arrondissement entier de Vevey-le Pays-d'Enhaut, le nombre des chablis fut le suivant :

Forêts cantonales (Côte de Rougemont) . . .	193 plantes,	200 m ³
„ communales	625 „	900 „
„ particulières, environ	3960 „	4300 „
Au total, environ 4780 plantes, 5400 m ³		

Dans les forêts cantonales et communales, les dégâts causés sont peu importants ; il n'y a eu nulle part de grandes trouées. Par contre, dans les forêts particulières, aux deux endroits signalés plus haut, il y a de grands vides dont le reboisement offrira quelques difficultés.

Ces bois sont presque tous exploités ; leur vente s'est faite dans de bonnes conditions.

H. B.

**Assemblée de la Société vaudoise des forestiers,
le 1^{er} avril 1915 à Lausanne.**

La séance est ouverte par M. Petitmermet, président. Le secrétaire, M. Pittet, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui retrace la course d'été, effectuée dans le VII^e arrondissement forestier vaudois.

Dans son rapport annuel pour 1914, le président rappelle d'abord la mémoire des disparus et constate que le nombre des membres de la Société s'élève à 368, dont 12 étrangers. Notre agenda n'a subi aucune modification.

Les pépinières scolaires font de réjouissants progrès dans le canton; leur cause est maintenant définitivement gagnée.

Notre installation à l'Exposition nationale, due à MM. Badoux et Pillichody a réussi au delà de toute espérance. Le jury nous a décerné la médaille d'or, magnifique récompense accordée à notre activité.

Le rapport de caisse, présenté par M. Champovey, caissier, établit un avoir de fr. 7759.49 contre fr. 8569.90 en 1913, la diminution provenant de la baisse momentanée des titres. — Le budget de 1915 se balance par fr. 1320 aux recettes et fr. 1300 aux dépenses.

Vu les circonstances, l'assemblée décide la suppression de la course d'été cette année.

M. *Grivaz*, expert forestier, succède dans le comité à M. Badoux, qui a démissionné ensuite de sa nomination comme professeur à l'Ecole polytechnique fédérale.

Aux communications individuelles, M. *Graff*, inspecteur forestier à Aigle, soumet d'intéressantes observations relatives à un peuplier de Virginie, coupé dans la forêt des Iles, à 390 m d'altitude. Cet arbre, âgé de 28 ans seulement, a produit 3 stères, 9 fagots, 3 m³ de bois de service, soit 5.50 m³ au total. Le mètre cube s'est vendu au prix de fr. 36.50, ce qui représente un rendement net de fr. 110, ou de fr. 3.90 par an.

La culture du peuplier, abandonnée depuis une quinzaine d'années, tend à revenir en honneur, grâce aux résultats encourageants obtenus avec des boutures françaises. On a trop longtemps commis l'erreur de planter en terrain trop humide, pas assez surélevé. L'intervalle entre les arbres ne devrait pas être inférieur à 10 m. Une certaine circonspection s'impose dans le choix des variétés.

M. *Vulliémox* a constaté chez le peuplier, variété sarcé, un rendement supérieur à celui du carolin. 1200 sarcés, plantés il y a 3 ans, à 80 cm de profondeur, atteignent aujourd'hui 4 m de hauteur. L'arbre revint, mis en terre, à 90 cts.

Il y a sept ans, M. *Barbey* voulut introduire la même variété dans les marais de l'Orbe, en terrain tourbeux mêlé d'alluvions. Les plants, âgés de six ans, séchèrent tous sur pied. La commune d'Orbe poursuit cette expérience. Chaque année, elle met en demeure 100 peupliers de deux ans, hauts de 1 m à 1,50 m et pourvus d'un bon enracinement. La plantation, effectuée sans tuteur, coûte 60 cts. l'arbre.

Cette année, M. Vulliémoz a planté des boutures de trois ans, placées avec tuteur à 15 m de distance.

M. Borel fait part d'une expérience personnelle. Afin d'obtenir des boutures rectilignes, il fait recéper les arbres entre 4 et 5 m de hauteur. Les plus fortes branches livrent alors d'excellentes boutures.

M. Muret recommande à ce propos d'entreprendre soi-même le recépage, en choisissant des sujets à fort accroissement. Le carolin prospère sur les grèves d'Yvonand, là où le sarcé ne réussit point. Le vent de la Plaine du Rhône oblige à employer des tuteurs; il en est autrement dans nos taillis.

M. Darbellay obtint, dans la Plaine du Rhône, de bons résultats avec des boutures de sarcé; 10,000 à 12,000 peupliers furent mis en terre, sans tuteur, le long des canaux de colmatage. On eut recours aux boutures du peuplier blanc et du peuplier d'Italie, ainsi qu'aux plants de 1 à 2 ans, tirés des pépinières régionales. Au cours de la première année qui suit le bouturage s'effectue la taille des branches. L'essentiel est de disposer d'un bon terrain d'alluvions.

Reprenant le thème initial, M. Petitmermet signale la hausse actuelle du prix des bois dans le Jura.

M. Mallet rapporte que récemment, à la Rippe, de gros plateaux de frêne se sont vendus fr. 250 le m³ à une maison lyonnaise de construction d'avions. Une recrudescence dans l'achat des noyers s'observe un peu partout. Ne devrait-on pas utiliser, comme bois de fusil, le bois de hêtre imprégné?

M. Graff donne des renseignements sur le bois de râperie. Le moule d'épicéa et sapin se paie fr. 59 bois écorcé, rendu sur wagon à Aigle.

Donnant suite à l'observation de M. Mallet, M. Petitmermet constate que nos prix demeurent inférieurs à ceux de la Suisse allemande. Les tarifs des C. F. F. en sont cause.

M. Muret ajoute que quelques mètres cubes d'épicéa, au Risoux, viennent de trouver preneur à fr. 57 le mètre cube. La France et l'Algérie nous demandent des bois, la parqueterie du hêtre et du sapin. Pour le moment, la Confédération prohibe encore l'exportation du frêne. N'oublions pas, en outre, que nous exportons, alors que la Suisse allemande importe.

M. Borel attire l'attention sur la plus-value dont bénéficie aujourd'hui la vente de l'écorce de chêne. Etant donné le prix de fr. 16 les cent kilos, il importe de savoir tirer parti de cette ressource passagère. M. Muret observe à ce propos que la tannerie refusa de fixer les prix au début. Un déficit se fait encore sentir dans la production d'écorce de sapin. Eu égard à cette situation critique, le Conseil d'Etat prolonge jusqu'au 15 juin le délai d'abatage et d'écorçage.

Avant d'aborder son sujet (forêt cantonale de l'Alliaz), M. Badoux mentionne un peuplement de mélèzes, plantés, voilà 50 ans, en terrain d'alluvions de la plaine du Rhône, à Noville. Le matériel sur pied à l'hectare comporte 412 m³; l'accroissement courant pendant les cinq

dernières années a été de 12 m³ à l'hectare. Ces arbres se distinguent par la rectitude et la propriété du fût qui, le plus souvent, n'a pas de branches sur 18 m de hauteur.

La conférence de M. Badoux devant être publiée au Journal, nous ne nous y arrêterons donc pas.

Suivit une captivante causerie de M. *Biolley* sur l'*inventaire forestier*. L'orateur en montre l'importance, l'opportunité de le répéter à intervalles réguliers, afin d'apprécier le nombre d'années que mettent les arbres à se hausser d'une catégorie de grosseur. Destinée aussi à paraître dans notre organe, nous ne dirons rien de plus de cette conférence, sauf qu'elle fut chaleureusement applaudie.

Au banquet traditionnel à l'„Hôtel de France“, M. Muret félicite M. Badoux à propos de l'appel flatteur dont il vient d'être l'objet de la part des autorités fédérales. En exprimant à ce dernier tous les regrets que son départ cause aux forestiers vaudois, M. Petitmermet lui remet, au nom de notre Société, un exemplaire richement relié du „Volume des beaux arbres du canton de Vaud“, témoignage de reconnaissance pour l'activité déployée durant huit années de présidence.

M. Badoux remercie en termes émus, souhaitant aux assistants un joyeux revoir à l'assemblée de 1916.

E. Grin.

Abatage d'un beau noyer.

Vaut-il la peine de redire encore que nos plus beaux noyers disparaissent les uns après les autres!

Nous avons déploré, ici même, l'abatage stupide de celui du Plattex, au-dessus de Corseaux, qui était une merveille végétale.¹ Voilà qu'un autre, parmi les plus beaux qui restaient dans notre canton, vient d'allonger cette liste de disparus qui contriste tant de gens soucieux de conserver à notre pays son patrimoine de beauté, en particulier sa parure de vieux arbres. Il s'agit du noyer de Collonge, aux Planches-Montreux. Cet arbre croissait au bord de la route qui va de l'église de Montreux à Veytaux-Chillon, immédiatement au-dessus de Territet. C'était, sans contredit, l'un des plus remarquables de notre canton et le plus gros qui nous restât.

En 1912 le noyer de Collonge avait les dimensions suivantes:

Circonférence, à 1.3 m: 4.10 m.

Hauteur totale: 30 m.

Diamètres de la cime: 30 × 23 m.

A ce moment, son état de santé paraissait excellent et son propriétaire nous avait assuré qu'il ne le laisserait jamais abattre, bien que les offres des marchands de bois n'eussent pas manqué. Le gel des 13 au 15 avril 1913 lui causa quelques dommages et provoqua un commencement de dépérissement qui, toutefois, ne paraissait pas incurable. Il n'en fallut pas davantage pour que fut décrété, sans autre,

¹ *Disparition de nos gros noyers*; Journal forestier suisse, 1910, p. 186.

son arrêt de mort. Que sauraient peser, en pareil cas, des considérations esthétiques! Et pourtant, on eût trouvé facilement la somme voulue pour conserver ce vétéran qui était l'ornement admiré de tout un quartier urbain de Montréux.

Voici quel fut le volume de l'arbre après façonnage :

<i>Bois de service:</i>	sciage	15.00 m ³	} 66 %
	charronnage	1 50 m ³	
<i>Bois de feu:</i>		6.50 m ³	} 34 %
	écorce des billes (12 %) 2.00 m ³		
<i>Volume total</i>		<u>25.00 m³</u>	

Son âge ne put pas être compté très exactement; il a dû comporter 100 à 105 ans.

La première tronce longue seulement de 3.8 m avait, au milieu, un diamètre de 1.30 m, ce qui équivaut à un volume de 5.04 m³. Elle était parfaitement saine; son bois n'avait aucune tare. Nous ne pensons pas qu'il soit exagéré d'en admettre la valeur à fr. 300 le mètre cube, ci fr. 1500. —

Admettons pour le solde du sciage, dont quelques billes étaient fort belles, un prix au m³ de fr. 150 (10 m³) . „ 1500. —
puis pour le bois de charronnages, celui de fr. 50 (1.50 m³) „ 75. —
et, enfin pour le bois de feu, écorce comprise . . . „ 125. —

ainsi, la valeur totale de l'arbre façonné peut être évaluée à fr. 3200. —

Disons, d'autre part, que le coût du façonnage, qui fut très difficile, s'est élevé à . . . „ 600. —

L'arbre sur pied, valait donc fr. 2600. —

Or, il a été vendu fr. 500! . . .

N'est-ce pas à croire que ceux qui vendent nos beaux noyers, ces précieux témoins du temps passé qu'il faudrait conserver, sont destinés à être tondus. C'est presque une satisfaction pour ceux qui ont tant de chagrin à assister impuissants à ces inutiles hécatombes. Sentiment peu charitable, assurément, mais combien humain! *H. Badoux.*

NOS MORTS.

† Charles Bertholet, ancien inspecteur des forêts.

Monsieur Charles Bertholet, ancien inspecteur des forêts, est décédé à Lausanne le 13 mars. La mort lui a été clémentine et l'a pris, rassasié d'ans, mais vouant encore toute son énergie à ce travail désintéressé et obstiné qui fut sa vie.

Personne n'a honoré davantage que M. Ch. Bertholet l'Administration forestière dont il était un ornement. Il s'en est allé laissant de beaux états de service.

Bourgeois des communes d'Aigle, Villeneuve et Roche, Ch. Bertholet est né en 1834, à Lausanne, où son père était négociant. Il y passa